

commentaire de textes comparé

Par terreur21, le 08/10/2010 à 22:05

Bonjour,

J'ai un petit soucis concernant le commentaire de textes comparé.

En effet, c'est la première fois que je dois en faire un, et je ne sais pas trop comment m'y prendre.

Le premier texte est un arrêt, et le second une déclaration du président d'une cour qui justifie la position de celle-ci, à savoir un revirement de sa jurisprudence.

Du coup est-il possible dans une première partie de parler de ce revirement, et surtout formellement, de faire quelque chose comme : "Un revirement circonstancié de jurisprudence" ou faut-il plutôt faire un titre qui reprend plus uniformément les deux textes ?

Je vous remercie d'avance